

STRATÉGIE DE GESTION DES DÉPENSES

BUDGET DE DÉPENSES
2017-2018



STRATÉGIE DE GESTION DES DÉPENSES

BUDGET DE DÉPENSES
2017-2018

Stratégie de gestion des dépenses

Dépôt légal – Mars 2017
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-77982-7 (imprimé)
ISBN 978-2-550-77983-4 (en ligne)

ISSN 2368-397X (imprimé)
ISSN 2368-3988 (en ligne)

© Gouvernement du Québec – 2017



MESSAGE DU PRÉSIDENT

Les premiers gestes que notre gouvernement a posés en début de mandat avaient un seul but : s'assurer que le Québec retrouve une solidité financière et une santé économique lui permettant, à nouveau, de faire des choix répondant aux besoins et priorités des Québécois. La gestion responsable des dépenses du gouvernement fait partie de ces gestes.

La bonne performance de l'économie et la discipline financière du gouvernement, en nous permettant d'atteindre l'équilibre budgétaire et de le maintenir, nous ont donné la marge de manœuvre nécessaire pour augmenter les dépenses de programmes de 4,1 % par rapport à la dépense probable de 2016-2017. Le montant total des dépenses de programmes pour l'exercice 2017-2018 est donc établi à 72,6 milliards de dollars.

Pour une deuxième année consécutive, le gouvernement est en mesure d'employer les sommes dégagées pour améliorer la qualité de vie des Québécois. Ainsi, des montants importants seront investis pour favoriser la réussite éducative, diminuer le temps d'attente dans les hôpitaux, améliorer les soins et les services offerts dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée, de même que favoriser une plus grande accessibilité aux services de protection de la jeunesse.

De surcroît, sur la période de 2017-2027, le gouvernement pourra investir dans les infrastructures publiques comme jamais auparavant, créant ainsi des emplois de qualité dans toutes les régions du Québec. Ces investissements, qui atteignent des sommets historiques, serviront notamment à améliorer la sécurité des usagers de la route et la fluidité de la circulation, à construire des logements sociaux et à déployer des infrastructures numériques sur tout le territoire.

Nous faisons la preuve qu'une saine gestion des dépenses gouvernementales est payante pour tous en ce qu'elle renforce notre capacité, présente et future, à préserver les services publics auxquels les Québécois tiennent, et à maintenir les infrastructures essentielles à leur qualité de vie.

Parce qu'il a retrouvé la solidité financière et la santé économique, le Québec est en mesure de faire des choix. Plus que jamais, il peut se développer à la mesure de son plein potentiel, et les Québécois se démarquer à la hauteur de leurs aspirations et de leurs talents. Eux et les générations qui les suivent.

Le ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et de la Révision permanente des programmes
et président du Conseil du trésor,

Pierre Moreau



TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT	iii
ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES ET APPROCHE BUDGÉTAIRE	1
RÉSULTATS 2016-2017	1
RÉINVESTISSEMENTS DANS LES PRIORITÉS ET DÉFIS À VENIR	2
CROISSANCE DES DÉPENSES ET EFFORTS REQUIS.	3
GESTION DES EFFECTIFS ET DE LA RÉMUNÉRATION	7
GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS	7
CONSOLIDATION DE L'EXPERTISE DE L'ÉTAT	9
RENOUVELLEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL	9
ACTUALISATION DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE	11
RENFORCEMENT DE L'ENCADREMENT ET DU SUIVI DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE	11
AMÉLIORATION DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE	12
RÉVISION DES PROGRAMMES	13
MISE EN PLACE D'UNE CULTURE DE RÉVISION PERMANENTE	13
EXAMEN STRATÉGIQUE DES PROGRAMMES	13
INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES PUBLIQUES – POUR UN QUÉBEC MODERNE ET PROSPÈRE	17
DES INVESTISSEMENTS QUI PERMETTRONT À LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE PROSPÉRER ET QUI CONTRIBUERONT AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	17
DES PARTENARIATS EN APPUI AUX PRIORITÉS DU QUÉBEC	20
DES INVESTISSEMENTS QUI EXIGENT DES CHOIX ÉCLAIRÉS ET RESPONSABLES	20
UN PLAN D'INVESTISSEMENT EN SOUTIEN AUX SERVICES PUBLICS	21
GOVERNANCE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES – UN LEVIER STRATÉGIQUE DE TRANSFORMATION	23
VERS UNE GOUVERNANCE RENFORCÉE	23
UNE EXPERTISE INTERNE À LA HAUTEUR DES DÉFIS DE DEMAIN.	24
DES FONDATIONS TECHNOLOGIQUES POUR ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE	24
RAPPROCHER L'ÉTAT DES CITOYENS	25
PERSPECTIVE À MOYEN ET LONG TERME	25
INTÉGRITÉ ET ACCESSIBILITÉ DES PROCESSUS CONTRACTUELS	27
CONCLUSION	29

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES ET APPROCHE BUDGÉTAIRE

RÉSULTATS 2016-2017

Pour l'année financière 2016-2017, le gouvernement est en bonne voie de respecter pour une troisième année consécutive son objectif de dépenses de programmes. La discipline budgétaire, essentielle à une saine gestion des fonds publics, se poursuit dans les ministères et organismes, de sorte que les efforts requis pour respecter le cadre financier ont été moins importants qu'au cours des deux dernières années.

Le gouvernement a repris le contrôle des dépenses en posant les gestes nécessaires. Plusieurs programmes ont été révisés. La croissance des effectifs est maintenant maîtrisée et les arbitrages peuvent être faits de façon éclairée. Des ententes sur la rémunération d'une durée d'au moins cinq ans ont été conclues avec plus de 95 % des employés de l'État, ce qui favorise la prévisibilité des dépenses du gouvernement et assure la stabilité dans les relations de travail. C'est d'ailleurs dans cette même perspective que le gouvernement a déposé des offres aux fédérations médicales dans le but de conclure des ententes permettant d'assurer une croissance des dépenses pour la rémunération des services médicaux qui sera compatible avec la croissance des revenus et des dépenses du gouvernement.

Le gouvernement peut maintenant faire des choix. Bien que la vigilance et la rigueur soient toujours de mise, l'attention du gouvernement peut désormais se tourner vers la mise en œuvre de nouvelles initiatives qui permettront d'améliorer les services publics ou encore de favoriser la croissance de l'économie. À cet égard, l'exercice financier 2016-2017 a été marqué par l'annonce d'investissements additionnels importants en éducation, en santé et sur le plan du développement économique des régions. Ces investissements ont été financés à même les marges dégagées.

RÉINVESTISSEMENTS DANS LES PRIORITÉS ET DÉFIS À VENIR

Depuis la mise à jour économique de l'automne 2015, le gouvernement est en mesure d'injecter des sommes additionnelles importantes dans les secteurs prioritaires, par exemple :

- En éducation et en enseignement supérieur, l'ajout de ressources pour améliorer la réussite éducative;
- En santé, l'augmentation des services à la population, notamment dans le but de diminuer le temps d'attente dans les hôpitaux, d'accroître et d'améliorer les soins et les services offerts dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée, de réduire les délais en services diagnostiques et ceux concernant l'accès à la chirurgie ainsi que d'accroître l'accessibilité aux services de protection de la jeunesse et aux services psychosociaux;
- En matière de développement économique, des initiatives pour stimuler la croissance économique, appuyer la création d'emplois et soutenir les familles.

Par ailleurs, la saine gestion des finances publiques permet au gouvernement de poursuivre ses objectifs de réduction des ratios de la dette, tout en maintenant les investissements dans les infrastructures publiques à des niveaux historiquement élevés. Non seulement ces investissements stimulent la croissance économique à court terme par leur effet immédiat sur l'économie, mais ils contribuent à développer un environnement propice à la croissance économique à moyen et long terme; en plus de soutenir la capacité du gouvernement d'offrir des services de qualité à la population.

Ainsi, le Plan québécois des infrastructures 2017-2027 prévoit que les investissements du gouvernement en infrastructures s'élèveront à 91,1 G\$ sur dix ans, soit une augmentation de 2,4 G\$ par rapport au dernier plan.

Ce relèvement significatif du niveau des investissements en infrastructures permet au gouvernement de poursuivre les actions prioritaires entreprises au cours des dernières années, soit le renouvellement et la remise en état des infrastructures scolaires, hospitalières et du réseau routier. Il signifie également que les sommes qui seront éventuellement requises pour assurer le financement de la part du Québec aux projets d'implantation d'un service rapide par bus entre Québec et Lévis et le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal peuvent être provisionnées dès maintenant.

Cette santé financière retrouvée permet au Québec d'être bien positionné pour faire face aux risques liés à la croissance économique ainsi qu'aux impacts du vieillissement de la population, qui continuera d'exercer une pression importante sur les dépenses, notamment en matière de santé.

Le gouvernement entend donc poursuivre une gestion responsable de l'ensemble de ses dépenses tout en s'assurant que les nouvelles sommes affectées aux secteurs prioritaires seront investies de façon ciblée.

CROISSANCE DES DÉPENSES ET EFFORTS REQUIS

Pour 2017-2018, l'objectif de dépenses de programmes est en croissance de 4,1 % par rapport à la dépense probable de 2016-2017, établissant ainsi la cible à 72 591 M\$.

En excluant les dépenses qui étaient auparavant imputées au Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS¹) et les autres redressements comptables, le niveau est supérieur de 676 M\$ à l'objectif prévu à la mise à jour du Plan économique du Québec de l'automne 2016. Cette hausse permettra notamment de financer les mesures annoncées au Discours sur le budget 2017-2018.

Rappelons que, depuis 2014-2015, le gouvernement présente l'écart à résorber concernant les dépenses de programmes soit, pour une année donnée, la différence entre les coûts de reconduction estimés des programmes et la cible de dépenses établie est rendue publique.

Cet écart est normal dans la mesure où il est évalué avant la prise en considération des gestes à poser afin de limiter la croissance des dépenses et compte tenu du fait que les coûts de reconduction sont établis de façon prudente et conservatrice. En outre, ces derniers tiennent compte d'une marge budgétaire constituée pour faire face aux imprévus lors de la préparation du budget de dépenses par le gouvernement. Dans le cas probable où cette marge ne serait pas utilisée, l'écart à résorber s'en trouverait réduit d'autant.

Par exemple, le Budget de dépenses 2016-2017 faisait état, pour 2017-2018, d'un écart à résorber de 890 M\$ aux dépenses de programmes. Cet écart a été révisé à 469 M\$ à la suite de l'actualisation des coûts de reconduction des programmes et de la révision de l'objectif de dépenses. Au cours de la dernière année, les ministères et organismes ont déterminé des mesures permettant de résorber entièrement ce solde, de sorte que la totalité des efforts requis pour respecter l'objectif de croissance des dépenses de programmes établi pour 2017-2018 a maintenant été précisée.

1 Le FINESSS sera aboli à compter du 1^{er} avril 2017.

Tableau 1
Écart à résorber aux dépenses de programmes
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Écart à résorber¹	469	1 312	2 620
Mesures déterminées pour 2017-2018	(469)	(807)	(922)
Solde de l'écart à résorber	-	505	1 698
Moins sommes réallouées à la marge budgétaire		(250)	(500)
Solde de l'écart à résorber excluant la marge budgétaire²	-	255	1 198
En 2018-2019		255	255
En 2019-2020		-	943

1 Correspond, pour 2017-2018, au solde de l'écart à résorber de 890 M\$ présenté au Budget de dépenses 2016-2017, diminué de 421 M\$ à la suite de la révision des coûts de reconduction des programmes et à la révision de l'objectif de dépenses.

2 Correspond, pour 2018-2019 et 2019-2020, au solde de l'écart à résorber net de la marge budgétaire, donc en supposant que cette dernière ne serait pas utilisée pour développer de nouveaux services ou pour bonifier des services existants.

RÉMUNÉRATION DES MÉDECINS

Les écarts avant mesures s'expliquent principalement par la croissance importante des dépenses liées à la rémunération des médecins, alors que les autres postes budgétaires présentent généralement une croissance normale. La part de cette rémunération dans les dépenses en santé a d'ailleurs augmenté de façon considérable au cours des dernières années.

Rappelons que les ententes de rémunération à l'origine de cette croissance avaient été convenues sur la base, entre autres, d'un rattrapage salarial avec les médecins du reste du Canada. Or, plusieurs indicateurs laissent croire que la rémunération des médecins au Québec aurait déjà rejoint celle des autres provinces.

Le gouvernement mise donc en grande partie sur le renouvellement des ententes avec les fédérations médicales pour résorber les écarts identifiés aux dépenses de programmes. Tout en reconnaissant les ententes conclues avec les fédérations, il a soumis une proposition qui permettrait de dégager des sommes afin de les réallouer aux budgets des établissements du réseau de la santé.

AUTRES EFFORTS

Pour leur part, les ministères et organismes poursuivront leurs efforts visant l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'action gouvernementale, ce qui contribuera également à réduire les écarts.

En excluant les sommes réallouées à la marge budgétaire, le solde des écarts à résorber atteint 255 M\$ en 2018-2019 et 943 M\$ en 2019-2020, ce qui ne représente que 0,3 % et 1,2 % des dépenses de programmes, respectivement, pour chacune de ces périodes.

GESTION DES EFFECTIFS ET DE LA RÉMUNÉRATION

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

BILAN DES EFFORTS RÉALISÉS

La gestion responsable des effectifs s'est également poursuivie en 2016-2017. Les données prévisionnelles montrent, pour la fonction publique, une réduction des effectifs de 296 équivalents temps complet (ETC) ou 0,5 % comparativement à l'exercice financier 2015-2016. La baisse totale atteint même 4 454 ETC ou 6,4 % depuis trois ans.

Pour les organisations hors fonction publique, le niveau d'effectifs prévu présente une hausse de 3 186 ETC ou 0,8 %, comparativement à l'exercice financier 2015-2016. Cette augmentation s'explique par les réinvestissements en santé et en éducation ainsi que par l'effet des jours de grève dans les réseaux de l'éducation en 2015.

Globalement, les effectifs ont donc augmenté de 2 890 ETC au cours de la dernière année, mais ils demeurent en baisse de 5 258 ETC depuis deux ans.

Variation des effectifs utilisés¹ (en ETC)²

	Fonction publique	Hors fonction publique ³	Total
	ETC	ETC	ETC
Effectifs utilisés en 2013-2014 ⁴	69 541	n.d.	n.d.
Variation	(1 437)	n.d.	n.d.
Effectifs utilisés en 2014-2015	68 104	408 570	476 674
Variation	(2 721)	(5 427)	(8 148)
Effectifs utilisés en 2015-2016	65 383	403 143	468 526
Variation	(296)	3 186	2 890
Effectifs utilisés en 2016-2017 (prévu)	65 087	406 329	471 416

1 Du point de vue du contrôle des effectifs, sont exclus l'Assemblée nationale et les personnes désignées par cette dernière, l'Université du Québec et ses universités constituantes, les instituts de recherche et écoles supérieures, les commissions scolaires pour les Autochtones cris, inuits et naskapis de même que le Commissaire à la lutte contre la corruption.

2 Nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine. Pour ce faire, le total des heures rémunérées est divisé par 1 826,3.

3 Données redressées pour tenir compte notamment de la soustraction des établissements privés visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) de l'application de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011).

4 Les données ne sont pas disponibles pour les organismes hors fonction publique puisque la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État n'était pas encore en vigueur.

Au cours des trois dernières années, le gouvernement a pris les moyens nécessaires afin de dénombrer et de contrôler ses effectifs. La stratégie mise en œuvre à cet effet visait d'abord à obtenir un portrait en continu du niveau et de la répartition des effectifs. Cette information est fondamentale afin que le gouvernement soit en mesure de développer une vision intégrée de l'utilisation des ressources humaines. Elle visait également à faciliter l'allocation optimale des effectifs dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental.

Ainsi, les baisses d'effectifs enregistrées depuis avril 2014 ont permis d'entreprendre une réallocation des ressources vers les priorités gouvernementales. En effet, certaines catégories d'emplois enregistrent malgré tout des hausses nettes, par exemple le personnel infirmier et le personnel enseignant, tandis que d'autres, comme le personnel d'encadrement, sont en baisse, notamment au portefeuille « Santé et Services sociaux ».

Ce phénomène devrait se poursuivre en 2017-2018 alors que des effectifs seront ajoutés compte tenu des investissements annoncés notamment en éducation et en santé.

STRATÉGIE POUR 2017-2018

Dans ce contexte, le gouvernement poursuivra le contrôle des effectifs de la fonction publique et des organisations hors fonction publique en 2017-2018. Cela se traduira par un gel des enveloppes pour la majorité des portefeuilles.

Des effectifs additionnels seront alloués spécifiquement à certains ministères et organismes en fonction des priorités établies par le gouvernement. Cela permettra, par exemple, de soutenir :

- les actions visant à augmenter les services à la population en santé et en services sociaux, ainsi que la mise en œuvre de la stratégie visant à améliorer la réussite en éducation, par l'ajout de ressources spécialisées et de soutien ;
- la mise en œuvre de la Stratégie d'action visant à contribuer à la réduction des délais de justice criminelle et pénale par l'ajout de procureurs, de juges à la Cour du Québec, de personnel en soutien aux services de justice ainsi que de ressources pour assurer la sécurité dans les palais de justice ;
- la réalisation des autres mesures annoncées au Discours sur le budget.

CONSOLIDATION DE L'EXPERTISE DE L'ÉTAT

Le gouvernement s'est doté d'une stratégie visant à réduire le recours au personnel externe et à renforcer l'expertise interne dans des secteurs clés de l'action gouvernementale afin de garantir, entre autres, une meilleure maîtrise de ses décisions. Cette stratégie prévoit une enveloppe d'effectifs distincte pour le remplacement de ressources externes par des ressources internes. Au cours de la dernière année, 111 ETC ont été accordés afin de remplacer des ressources externes en technologies de l'information. L'impact de ces ajouts représentera 370 ETC en 2017-2018.

Globalement, l'effet à la hausse de la stratégie sur le niveau d'effectifs interne est compensé par une réduction équivalente et durable des ressources externes. Au-delà du renforcement de l'expertise, cette stratégie permet de générer des économies, le coût des ressources internes étant généralement inférieur à celui des ressources externes. La mise en œuvre de cette stratégie se poursuivra en 2017-2018, essentiellement en ce qui concerne des postes stratégiques en technologies de l'information et des ingénieurs au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

RENOUVELLEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL

RENOUVELLEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

Au cours de l'exercice 2016-2017, les travaux menant au renouvellement des conventions collectives des quelque 500 000 employés syndiqués de l'État se sont poursuivis dans un contexte où le gouvernement s'est engagé à maintenir l'équilibre budgétaire atteint en 2015-2016.

À la suite de l'entente intervenue en décembre 2015, les conventions collectives respectant ces paramètres ont été signées avec les grandes centrales syndicales, dont celles regroupées en front commun ou en alliance. À ce jour, près de 95 % des employés syndiqués des secteurs public et parapublic ont renouvelé leur convention collective pour la période 2015-2020.

Une entente a été convenue avec la majorité du personnel d'encadrement et non syndiqué des secteurs public et parapublic à la fin de l'année 2016. Cette entente englobe notamment des éléments favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement. Des ententes de principe sont également intervenues avec d'autres syndicats de la fonction publique, soit les agents de la paix en services correctionnels, les contrôleurs routiers, les agents de protection de la faune et les professeurs de l'État.

Le gouvernement poursuit ses discussions avec les groupes pour lesquels il n'y a toujours pas d'entente de principe. L'objectif est, et demeure, de renouveler ces conventions collectives dans le respect du cadre financier fixé, notamment avec le front commun, tout en tenant compte des contreparties afin d'assurer l'équité et la cohérence pour l'ensemble des ententes conclues par le gouvernement.

Par ailleurs, le gouvernement a déposé des offres aux fédérations médicales dans le but de conclure des ententes permettant d'assurer que la croissance des dépenses relatives à la rémunération des services médicaux soit compatible avec la croissance des revenus et des dépenses du gouvernement.

Rappelons que la rémunération représente près de 60 % des dépenses de programmes. La conclusion d'ententes d'une durée d'au moins cinq ans favorise la prévisibilité des dépenses du gouvernement et assure la stabilité dans les relations de travail et dans la prestation des services publics, permettant ainsi de concentrer les efforts sur les priorités gouvernementales.

ACTUALISATION DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

RENFORCEMENT DE L'ENCADREMENT ET DU SUIVI DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

Dans le contexte d'une gestion rigoureuse et prudente des dépenses publiques, le gouvernement fait preuve de vigilance pour que les subventions et les autres formes d'aides financières accordées répondent à des besoins prioritaires et qu'elles soient employées d'une manière efficace et efficiente. Au cours des derniers exercices financiers, le Secrétariat du Conseil du trésor a ainsi entrepris de renforcer l'encadrement des programmes d'aide financière afin de s'assurer que ceux-ci produisent des résultats concrets, mesurables et durables.

À ce jour, les actions entreprises se sont traduites dans les décisions spécifiques du Conseil du trésor visant particulièrement l'adoption ou le renouvellement des différents programmes d'aide financière. Cela a permis une amélioration de la qualité des normes soumises pour approbation par les ministères et organismes. Ces actions ont amené le Secrétariat à formaliser les principes directeurs guidant l'élaboration des programmes d'aide financière, lesquels peuvent se résumer ainsi :

- Le financement doit être accordé à des bénéficiaires prédéfinis selon des critères d'admissibilité précis, qui doivent être cohérents avec le besoin à combler ;
- Les programmes doivent être dotés de critères objectifs et discriminants, basés sur un mécanisme transparent de sélection des demandes, et permettre de prioriser les demandes qui répondent le mieux aux finalités et aux objectifs des programmes ;
- Les dépenses admissibles, les règles de calcul de l'aide financière, ainsi que les paramètres de cumul des contributions gouvernementales doivent être précis et équitables afin de s'assurer que le gouvernement paie une juste part du financement, de façon harmonisée entre les programmes et sans chevauchements entre ceux-ci ;
- Tout en évitant les dédoublements entre les ministères et organismes, les exigences de redditions de comptes doivent permettre une évaluation réaliste des résultats des programmes, et être connues dès l'entrée en vigueur des programmes. Elles doivent également tenir compte de l'ampleur des projets, des sommes accordées ou des objectifs en cause ainsi que des risques encourus.

En parallèle, le Secrétariat du Conseil du trésor est à finaliser un guide de bonnes pratiques pour l'élaboration de normes de programmes d'aide financière sur la base des principes énumérés ci-dessus. Au cours de la prochaine année, il le mettra à la disposition des responsables des programmes d'aide financière des ministères et organismes. Ainsi, en plus de compter sur le soutien du Secrétariat du Conseil du trésor, les ministères et organismes pourront s'appuyer sur cet outil afin d'encadrer davantage l'admissibilité et la sélection des demandeurs et le suivi de leurs programmes, de façon à améliorer leur performance sur une base continue.

Les travaux réalisés à ce jour amèneront également le Secrétariat du Conseil du trésor à proposer des ajustements au Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions et à la Directive concernant certaines modalités d'application du règlement concernant la promesse et l'octroi de subventions. Ces changements réglementaires permettront de compléter l'exercice visant à resserrer les exigences en matière de gestion des aides financières et à améliorer les façons de faire en encourageant les meilleures pratiques.

AMÉLIORATION DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE

L'information budgétaire est un outil de communication et de reddition de comptes auprès des parlementaires et de la population. Ainsi, la présentation du budget de dépenses se doit d'être transparente et alignée sur les finalités recherchées, de manière à procurer une vue d'ensemble complète des activités de chaque ministère et organisme.

À cet effet, des lignes directrices ont été élaborées en vue de regrouper les activités et les programmes d'aide financière visant les mêmes fins et de présenter distinctement les dépenses liées à l'administration générale d'une organisation. Ainsi, l'arrimage entre les crédits et les finalités souhaitées sera facilité et il permettra d'obtenir un portrait plus cohérent des dépenses publiques, renforçant ainsi les liens entre les ressources et les résultats stratégiques.

C'est dans cet esprit que des ajustements avaient déjà été effectués à la ventilation des activités réalisées par le ministère de la Santé et des Services sociaux en 2016-2017. Des améliorations ont maintenant été apportées à la structure budgétaire du portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » pour l'année 2017-2018 sur la base des lignes directrices élaborées. De même, des propositions préliminaires visant plusieurs autres portefeuilles ont été préparées. Ces propositions guideront, au cours de l'exercice 2017-2018, les travaux qui seront menés en collaboration avec les ministères et organismes budgétaires afin de revoir et d'améliorer leur structure budgétaire.

En complément de la révision amorcée à la structure budgétaire de l'État, les outils de gestion axée sur les résultats seront révisés afin de favoriser un meilleur alignement des ressources allouées avec les résultats stratégiques des ministères et organismes. Cette démarche de concordance permettra de poursuivre l'amélioration de l'information budgétaire disponible afin d'éclairer la prise de décision en matière de gestion des dépenses publiques.

RÉVISION DES PROGRAMMES

MISE EN PLACE D'UNE CULTURE DE RÉVISION PERMANENTE

La révision des programmes a pour objectif de renforcer la viabilité et la qualité des interventions gouvernementales en fonction des besoins prioritaires et des ressources disponibles. Elle contribue ainsi à une allocation optimale des ressources de l'État.

Depuis trois ans, le gouvernement a pris les moyens nécessaires pour reprendre le contrôle de ses dépenses. Le défi pour les prochaines années consistera à mettre en place une véritable culture de révision et d'amélioration des programmes dans l'appareil gouvernemental.

C'est dans cette optique que le gouvernement a instauré un processus visant à proposer des pistes afin d'améliorer la performance des programmes et à soutenir la prise de décision à cet égard. Ce processus s'opérationnalise par l'intermédiaire de l'examen stratégique des programmes, qui est complémentaire à la planification annuelle des dépenses.

EXAMEN STRATÉGIQUE DES PROGRAMMES

À partir des programmes moins performants ciblés par les ministères et organismes, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, l'examen stratégique des programmes permet :

- d'établir un diagnostic à propos du rendement d'un organisme ou d'un programme ;
- de déterminer les actions requises en vue d'optimiser ou d'abolir un programme ;
- de planifier la mise en œuvre, de manière concertée, des solutions retenues ainsi que le suivi systématique des résultats attendus.

En fonction des lacunes identifiées et des objectifs poursuivis, l'examen stratégique peut prendre plusieurs formes. Les trois types d'examen stratégique concernent la révision d'un modèle d'affaires ou d'une fonction, l'optimisation d'un bien ou d'un service public, ainsi que l'optimisation d'une dépense.

EXAMEN STRATÉGIQUE D'UN MODÈLE D'AFFAIRES OU D'UNE FONCTION ADMINISTRÉE PAR PLUSIEURS MINISTÈRES OU ORGANISMES

Ce type d'examen stratégique vise à actualiser la pertinence d'un modèle d'affaires ou d'une fonction assumée par une ou plusieurs organisations publiques afin d'en augmenter l'efficacité et l'efficience. Ultiment, ce type d'examen stratégique a pour finalité de générer des économies et d'assurer la viabilité financière du modèle d'affaires ou de la fonction examinée.

Parmi les programmes qui feront l'objet d'un examen stratégique, on trouve :

- La révision du mode d'organisation des activités de recouvrement à l'échelle gouvernementale, en vue de développer une approche intégrée et cohérente auprès des débiteurs ;
- Le suivi du déploiement du modèle d'affaires de Services Québec et la constitution d'un modèle permettant d'évaluer la pertinence d'élargir l'intégration d'autres services, pour continuer l'optimisation de l'accès aux services et la simplification des démarches des citoyens et des entreprises, tout en assurant l'emploi efficace et efficient des ressources gouvernementales ;
- La fonction de registre dans les ministères et organismes, en vue de créer un modèle d'affaires optimal et performant pour Registre Québec afin de développer, d'administrer et de gérer les registres publics.

EXAMEN STRATÉGIQUE DU SYSTÈME DE PRODUCTION D'UN BIEN OU D'UN SERVICE PUBLIC

Ce type d'examen stratégique vise à actualiser les objectifs poursuivis par la production d'un bien ou par la prestation d'un service. À terme, ces examens permettront de réaliser des gains d'efficacité et d'efficience, tout en maintenant ou en améliorant la qualité des biens et services publics.

Parmi les programmes qui feront l'objet d'un examen stratégique, on trouve :

- Le processus de production des planifications stratégiques et des rapports annuels de gestion des ministères et organismes, dans le but d'actualiser leur contenu en fonction des besoins des parlementaires et d'optimiser le processus de production ;
- La prestation de services des offices jeunesse internationaux du Québec, pour laquelle des pistes d'optimisation ont déjà été ciblées en fonction des besoins identifiés par les jeunes, et dont la mise en œuvre se poursuivra.

EXAMEN STRATÉGIQUE D'UNE DÉPENSE

Ce type d'examen stratégique vise à porter un jugement sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience des mécanismes d'octroi de fonds publics à des tiers de manière à optimiser l'allocation des ressources financières pour dégager des économies.

Les travaux réalisés en 2016-2017 par la Table interministérielle sur l'aide au développement économique concernant le soutien direct à l'investissement et à l'innovation sont terminés. Ils ont permis de finaliser les principes directeurs devant guider les ministères et organismes dans l'élaboration et le renouvellement des programmes d'aide financière.

Ces principes directeurs s'appliquent aux programmes d'aide directe à l'innovation et à l'investissement, qui visent l'accroissement de la productivité et dont les clientèles sont les entreprises à but lucratif et les entreprises d'entrepreneuriat collectif.

- Le premier principe retenu concerne l'équité de traitement entre les clientèles. Il vise un meilleur équilibre dans le partage des risques entre les bénéficiaires et les contribuables ainsi que le renforcement de la cohérence gouvernementale dans ce domaine. Ainsi, les programmes des ministères et organismes concourent davantage à offrir l'aide financière sous une même forme, en fonction de l'effet souhaité.
- Le deuxième principe concerne la simplification des procédures pour les clientèles. Il a pour but de réduire le risque de chevauchements entre des programmes aux finalités similaires. De plus, le gouvernement vise à faciliter les démarches pour des clientèles par l'intermédiaire d'un guichet unique d'information : Entreprises Québec.

Le Secrétariat du Conseil du trésor soutiendra les ministères et les organismes dans la mise en œuvre de ces principes, en vue de favoriser une meilleure harmonisation de ces programmes.

INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES PUBLIQUES – POUR UN QUÉBEC MODERNE ET PROSPÈRE

DES INVESTISSEMENTS QUI PERMETTRONT À LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE PROSPÉRER ET QUI CONTRIBUERONT AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Plan québécois des infrastructures 2017-2027 prévoit que les investissements du gouvernement du Québec en infrastructures s'élèveront à 91,1 G\$ sur dix ans, soit une augmentation de 2,4 G\$ par rapport au dernier Plan québécois des infrastructures.

Ce relèvement important du niveau des investissements en infrastructures permet au gouvernement de poursuivre ses actions prioritaires entreprises au cours des dernières années en ce qui a trait au renouvellement et à la remise en état des infrastructures dans les écoles, les hôpitaux et le réseau routier. Il permet également au gouvernement de provisionner dès maintenant des sommes qui seront requises pour assurer le financement de la part du Québec aux projets d'implantation d'un service rapide par bus entre Québec et Lévis et le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal si le gouvernement en autorise la réalisation lorsque les plans et devis auront été déposés.

Ainsi, avec des investissements qui seront consacrés en priorité au maintien de l'offre de services et au remplacement d'infrastructures vétustes, le gouvernement maintient son engagement de doter le Québec d'infrastructures modernes, efficaces et sécuritaires. Non seulement ces investissements contribueront également à la création d'emplois et au développement économique du Québec, mais ils favoriseront aussi l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

En sus des sommes prévues au Plan québécois des infrastructures, la réalisation du Réseau électrique métropolitain confiée à la Caisse de dépôt et placement du Québec apportera également d'importantes retombées économiques pour le Québec avec des investissements à hauteur de 6 G\$.

DES INVESTISSEMENTS EN ÉDUCATION ET EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR FAVORISER LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET L'INNOVATION

Compte tenu de tous les bénéfices associés à la réussite scolaire, le gouvernement annonce des investissements ciblés de 900 M\$ visant principalement à soutenir l'éducation au Québec, soit :

- 400 M\$ sur quatre ans pour un nouveau programme qui sera mis en place pour venir en aide aux établissements présentant des déficiences inventoriées par les travaux d'évaluation du parc d'infrastructures du primaire et du secondaire, notamment à la Commission scolaire de Montréal;
- 400 M\$ sur trois ans pour l'ajout de classes et l'agrandissement d'écoles afin de permettre aux commissions scolaires du Québec de combler des besoins d'espace à moyen terme;
- 100 M\$ pour la Stratégie numérique en éducation afin de faciliter et de soutenir les écoles québécoises dans leur passage vers le numérique.

Le gouvernement investira également une somme dédiée de plus de 250 M\$ pour les infrastructures des cégeps et des universités, notamment afin de moderniser les installations de recherche et de prendre efficacement le virage numérique.

En investissant d'importantes sommes dans les établissements scolaires et postsecondaires, le gouvernement entend continuer à offrir aux élèves et étudiants un environnement propice à l'apprentissage, à la réussite scolaire et à l'innovation et ainsi favoriser le développement de leurs compétences.

Au Plan québécois des infrastructures 2017-2027, c'est plus de 16 G\$ qui sont prévus en éducation, en enseignement supérieur et en recherche.

DES INVESTISSEMENTS QUI AMÉLIORERONT LA QUALITÉ DE VIE DES FAMILLES

L'amélioration de la qualité de vie des familles québécoises constitue également une priorité du gouvernement du Québec au Plan québécois des infrastructures 2017-2027. Ainsi, afin d'atteindre cet objectif, le gouvernement réalisera des investissements additionnels dans différents secteurs au cours de la période 2017-2027, soit :

- Plus de 200 M\$ pour améliorer les infrastructures de la santé, et ce, par la réalisation des projets prioritaires, notamment la construction d'urgences et l'ajout d'équipements spécialisés en santé dans divers établissements;

- Près de 150 M\$ pour les infrastructures sportives et de loisirs, qui serviront, notamment, à soutenir la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives, comme de nouveaux terrains de soccer et de baseball, des piscines ainsi que des centres sportifs. De cette somme, 75 M\$ seront accordés sur cinq ans à la Société des établissements de plein air du Québec afin d'assurer principalement le maintien des bâtiments, des accès routiers et des sentiers sous sa responsabilité ;
- Plus de 200 M\$ seront affectés sur trois ans, à compter de 2020-2021, pour la construction de 3 000 nouveaux logements sociaux afin d'accroître l'accessibilité à un logement décent et abordable pour plusieurs familles qui vivent des situations particulières de vulnérabilité ;
- En plus des 10 M\$ déjà annoncés au budget 2016-2017 pour la Stratégie numérique, le gouvernement investira une tranche additionnelle de 90 M\$ dans le programme Québec branché pour le déploiement d'infrastructures numériques dans toutes les régions du Québec.

Les investissements publics en infrastructures prévus au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 constituent un puissant moteur de création et de maintien d'emplois dans toutes les régions du Québec. Ils permettront à l'économie québécoise de prospérer dans le contexte nord-américain. Plus que jamais, le Québec doit poursuivre ses efforts pour qu'il puisse se démarquer et se développer à la mesure de son plein potentiel et de ses talents.

DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS EN TRANSPORT COLLECTIF ET POUR LE RÉSEAU ROUTIER

Les sommes prévues au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 en transport collectif et pour le réseau routier serviront à améliorer la sécurité des usagers de la route, mais aussi la fluidité de la circulation.

Ces investissements représentent une occasion importante pour le Québec de mettre en œuvre des mesures structurantes pour respecter son engagement de réduction des gaz à effet de serre et afin d'appuyer les efforts déployés pour l'adaptation des infrastructures aux changements climatiques.

Sur dix ans, c'est plus de 7 G\$ qui sont prévus en transport collectif, notamment pour l'acquisition de voitures Azur du métro de Montréal ainsi que pour la rénovation de plusieurs stations. Le gouvernement confirme également ses engagements au regard de deux grands projets en transport collectif dans les régions de la Métropole et de la Capitale-Nationale.

En ce qui concerne le réseau routier, des investissements de 17,9 G\$ sont prévus au Plan québécois des infrastructures 2017-2027. Plus de 87 % de ces investissements seront consacrés au maintien ou au remplacement des chaussées et des structures, ce qui contribuera à en maintenir ou à en rétablir l'état ainsi qu'à stimuler l'économie de l'ensemble des régions du Québec.

DES PARTENARIATS EN APPUI AUX PRIORITÉS DU QUÉBEC

Les besoins d'investissements en infrastructures publiques sont importants au Québec et ils nécessitent des sommes considérables. En conséquence, la réalisation des projets qui sont prioritaires pour le gouvernement doit être soutenue notamment par l'engagement d'autres intervenants et grâce à l'établissement de partenariats.

À cet égard, des sommes importantes sont attendues des programmes fédéraux d'infrastructures et elles devront être arrimées aux priorités établies au Plan québécois des infrastructures.

Par ailleurs, l'entente conclue entre le gouvernement du Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec afin que cette dernière assure la réalisation du Réseau électrique métropolitain constitue également un partenariat innovant.

Enfin, il est prévu que d'autres partenaires, principalement les municipalités, investiront un peu plus de 9,5 G\$ au cours de la période 2017-2027 dans les infrastructures publiques.

DES INVESTISSEMENTS QUI EXIGENT DES CHOIX ÉCLAIRÉS ET RESPONSABLES

Par ses actions, le gouvernement entend poursuivre une gestion responsable des investissements en infrastructures et, conséquemment, faire profiter l'ensemble de la population du Québec des retombées économiques qui en découlent.

Avec des investissements sur dix ans de 91,1 G\$, le gouvernement entend s'assurer, dans l'ordre, de maintenir l'état des infrastructures publiques à un niveau sécuritaire pour les citoyens et de construire de nouvelles infrastructures pour bonifier l'offre de services gouvernementale, principalement dans les cas qui favorisent le développement économique du Québec.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a mis en place une politique de priorisation de ses investissements en infrastructures publiques axée sur le maintien des actifs existants et sur le remplacement de ceux-ci lorsqu'ils sont rendus à la fin de leur durée de vie active. Cette politique responsable redonnera aux citoyens les infrastructures auxquelles ils ont droit, tout en contribuant à la croissance économique.

Finalement, les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2017-2018, qui présentent l'évolution de l'état des infrastructures et du déficit de maintien d'actifs, guideront le gouvernement dans la priorisation des investissements en maintien d'actifs et en matière de remplacement d'infrastructures.

UN PLAN D'INVESTISSEMENT EN SOUTIEN AUX SERVICES PUBLICS

Le Plan québécois des infrastructures 2017-2027 présente les projets en lien avec les priorités du gouvernement.

INVESTISSEMENTS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2017-2027

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	En M\$	En %
Réseau routier	17 901,0	19,6
Transport collectif	7 059,9	7,7
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre	2 654,3	2,9
Santé et Services sociaux	17 096,1	18,8
Éducation	8 879,4	9,7
Enseignement supérieur et Recherche	7 348,9	8,1
Culture	1 525,2	1,7
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	8 595,7	9,4
Logements sociaux et communautaires	2 082,5	2,3
Édifices gouvernementaux	2 253,9	2,5
Ressources informationnelles	3 400,3	3,7
Autres secteurs		
Plan Nord : 826,2	}	3 527,3
Centres de la petite enfance : 529,8		
Acquisitions des ministères et organismes et autres investissements : 2 171,3		
Enveloppe centrale ¹	8 775,4	9,6
Total	91 100,0	100,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

1 Cette enveloppe est requise pour permettre éventuellement de provisionner les projets stratégiques de 50 M\$ et plus actuellement « à l'étude » que le gouvernement a reconnus et priorisés.

GOVERNANCE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES – UN LEVIER STRATÉGIQUE DE TRANSFORMATION

La mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale en TI – Rénover l'État par les technologies de l'information, rendue publique en juin 2015, en s'ajoutant au contrôle exercé sur les projets et les activités en ressources informationnelles, a renforcé la gestion et la gouvernance des technologies de l'information du gouvernement.

Au cours du dernier exercice financier, la mise en œuvre de la stratégie s'est poursuivie. Ainsi, trente-trois des trente-six mesures prévues ont été réalisées ou sont en voie de l'être, et le gouvernement entend proposer des modifications législatives pour donner suite aux trois autres mesures.

Le gouvernement s'est fixé comme objectif d'assurer la coordination centrale des investissements afin d'assurer une saine gestion des ressources informationnelles. La planification des enveloppes d'investissements en ressources informationnelles dans le cadre du Plan québécois des infrastructures traduit cette volonté. Pour la période 2017-2027, les investissements planifiés en ressources informationnelles sont de 3,4 G\$.

En 2016-2017, 96 % des projets actifs figurant au Tableau de bord de l'état de santé des projets en ressources informationnelles du gouvernement², qui représentent 98 % des budgets autorisés, respectent leur budget. Cela démontre une planification et un suivi efficaces des projets.

VERS UNE GOUVERNANCE RENFORCÉE

Afin de permettre la mise en œuvre de certaines mesures annoncées dans la stratégie, l'intention du gouvernement demeure de les encadrer par des dispositions législatives. Ces dispositions viseront notamment à renforcer le rôle du dirigeant principal de l'information, à réduire le nombre de dirigeants de l'information et à augmenter leur participation à la gouvernance, tout en renforçant l'efficacité des processus de gouvernance.

Pour 2017-2018, un premier portrait sera dressé afin de permettre au gouvernement de connaître l'état de santé des actifs informatiques. Cette connaissance lui permettra de faire des choix d'investissements mieux éclairés pour anticiper la désuétude technologique du parc informatique et entreprendre l'application de stratégies d'optimisation. À terme, les infrastructures technologiques seront plus fiables et durables afin de mieux soutenir les opérations de l'État de même que les services aux citoyens et aux entreprises.

2 À l'exclusion des projets du réseau de l'éducation et de l'Agence du revenu du Québec, qui ne figurent pas au Tableau de bord de l'état de santé des projets en ressources informationnelles.

UNE EXPERTISE INTERNE À LA HAUTEUR DES DÉFIS DE DEMAIN

Un portrait exhaustif de la main-d'œuvre en technologies de l'information a été publié en 2016, et sera mis à jour sous peu. Les actions visant à rehausser l'expertise interne des organismes publics prennent maintenant appui sur de l'information détaillée, complète et actualisée annuellement.

Les ajouts d'effectifs en technologies de l'information ont ciblé les emplois névralgiques, afin qu'ils soient occupés par des ressources internes qualifiées. À cet égard, plus de 370 ETC ont été accordés au cours des derniers mois aux organisations pour répondre à leurs besoins en matière de rehaussement d'expertise. L'octroi d'effectifs génère des économies par la diminution du recours à des ressources externes, généralement plus coûteux que l'utilisation de ressources internes, et il assure de disposer à l'avenir des compétences nécessaires à la gestion des technologies en vue d'en faire un véritable levier de transformation et d'innovation pour l'État.

DES FONDATIONS TECHNOLOGIQUES POUR ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Depuis le lancement de la stratégie, trois chantiers ont été mis en œuvre pour adopter les meilleures pratiques, soit l'utilisation de l'infonuagique, l'amélioration de l'accès aux services numériques et le développement d'un service partagé destiné aux entités de l'Administration gouvernementale.

Le gouvernement a instauré un modèle d'affaires performant et évolutif basé sur l'infonuagique pour tirer profit de technologies émergentes propres au domaine des ressources informationnelles. Les organismes publics peuvent maintenant se procurer des services infonuagiques de messagerie électronique, tout en ayant l'assurance que les services sont sécuritaires et respectent l'ensemble des exigences légales. D'autres services infonuagiques s'ajouteront éventuellement afin de bénéficier des meilleures offres que le marché aura à offrir.

Pour rendre les services gouvernementaux plus accessibles, sécuritaires, simples et performants, le gouvernement s'appuie sur deux pierres d'assise essentielles à la prestation de services numériques : le service unique d'authentification gouvernemental et le service québécois d'identité et d'adresses. Ces services, dont les coûts de développement sont inscrits au Plan québécois des infrastructures, permettront d'améliorer la convivialité et l'expérience d'utilisation, d'accroître le nombre de services livrés par la technologie numérique, ainsi que de réduire les coûts associés au maintien et à l'arrimage de diverses technologies.

Enfin, un important projet d'optimisation a été amorcé et il se poursuivra au cours des prochaines années, soit la consolidation des centres de traitement informatique du gouvernement. Cette transformation permettra de réduire le coût total lié à l'exploitation des nombreux centres de traitement actuellement existants, d'optimiser le traitement et le stockage des données et d'assurer un niveau adéquat de sécurité.

RAPPROCHER L'ÉTAT DES CITOYENS

Une approche axée sur un gouvernement ouvert et transparent constitue une priorité gouvernementale. À cet égard, le gouvernement du Québec et un nombre important de municipalités ont joint leurs efforts afin de créer, en avril 2016, le nouveau portail de données ouvertes Données Québec.

Ce portail facilite la participation des citoyens à l'élaboration de solutions innovantes, qui peuvent ultimement appuyer le développement économique. À cet égard, le gouvernement et certaines municipalités ont tenu, en mars 2017 un premier hackathon à Sherbrooke afin de concevoir des applications sur le thème du transport et de la mobilité durable à partir des données ouvertes du portail.

PERSPECTIVE À MOYEN ET LONG TERME

Le numérique transforme en profondeur les façons de faire du gouvernement qui doit s'adapter à un environnement technologique en constante mutation et aux attentes croissantes de la population en matière de services numériques. Pour guider et catalyser les efforts de l'Administration gouvernementale dans cet exercice de transformation, une nouvelle architecture d'entreprise gouvernementale et une nouvelle vision seront élaborées en 2017-2018.

INTÉGRITÉ ET ACCESSIBILITÉ DES PROCESSUS CONTRACTUELS

La mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (CEIC) concernant le Secrétariat du Conseil du trésor s'est poursuivie activement au cours de la dernière année financière.

Le travail se poursuit en vue de l'adoption d'une loi visant à protéger les lanceurs d'alerte qui souhaitent dénoncer des comportements répréhensibles au sein des organismes publics, ainsi qu'à l'élaboration d'un projet de loi visant à instituer l'Autorité des marchés publics³ qui sera appelée à surveiller l'intégrité des processus contractuels du gouvernement et des municipalités.

La création de l'Autorité des marchés publics donnerait suite à la première recommandation de la CEIC. En raison de ses effets sur la concurrence et la qualité des processus contractuels, elle constituerait un geste sans précédent qui bénéficierait autant au gouvernement qu'aux entreprises avec qui celui-ci fait affaire.

Pour atteindre cet objectif, l'Autorité aurait notamment le pouvoir :

- de traiter les plaintes des soumissionnaires afin de s'assurer que les appels d'offres des organismes publics, y compris les municipalités, ne restreignent pas indûment la concurrence et suivent un processus équitable, intègre et transparent ;
- d'enquêter sur la gestion contractuelle d'organismes publics désignés par le gouvernement, dont le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;
- de procéder à des vérifications et d'intervenir auprès des organismes publics, si nécessaire ;
- d'assurer la gestion du régime d'autorisation de contracter actuellement administré par l'Autorité des marchés financiers et celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics actuellement administré par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Par ailleurs, des efforts ont aussi été consentis afin de réviser les règles en matière de contrats de services professionnels liés à la construction (architectes et ingénieurs) et concernant des contrats de travaux de construction. En s'inspirant notamment des meilleures pratiques observées et des apprentissages tirés de projets pilotes réalisés par la Société québécoise des infrastructures et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, l'objectif est de doter les ministères et organismes publics de règles qui leur permettront de réaliser de meilleures acquisitions, qui offrirait un meilleur retour sur l'investissement pour le gouvernement et ultimement pour le contribuable.

3 Projet de loi no 108 : Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics, déposé à l'Assemblée nationale du Québec le 8 juin 2016.

La mise en œuvre du plan d'action Passeport Entreprises s'est également poursuivie et elle a permis d'établir les conditions pour améliorer l'accès des entreprises aux contrats de l'État, notamment aux PME. Un premier suivi de ces mesures et de leurs effets sera réalisé au cours du prochain exercice financier.

Ces actions concrètes du gouvernement démontrent toute l'importance qu'il accorde à l'application des plus hauts standards en matière de gestion contractuelle.

CONCLUSION

Au cours des trois dernières années, le gouvernement a fait des choix, comme celui de la gestion rigoureuse des fonds publics, qui ont placé le Québec dans une position enviable : il a désormais les moyens d'accomplir avec plus d'assurance que jamais sa mission première, c'est-à-dire offrir aux Québécois les services auxquels ils ont droit et qui répondent encore mieux à leurs besoins.

Cette rigueur a donné au gouvernement la marge de manœuvre qui lui permet aujourd'hui d'investir judicieusement dans ces services et de voir encore mieux à la qualité de vie de la population québécoise, tout en respectant la capacité de payer des contribuables.

L'exercice financier 2017-2018 verra donc l'éclosion et la progression de nombreux projets dans toutes les régions du Québec, des projets visant à favoriser la réussite éducative, à améliorer les soins de santé, à fournir des logements de qualité aux familles qui en ont besoin, à maintenir et construire les infrastructures adéquates pour rendre les services d'éducation et de santé, ainsi qu'à garder les routes en bon état et sécuritaires. Tout cela, avec en trame de fond la création d'emplois, l'essor de l'économie, le soutien à la jeunesse et la lutte contre les changements climatiques.

Le gouvernement a redonné au Québec une santé financière qui lui permet de garantir sa capacité actuelle et future à préserver des services publics à la hauteur des attentes et des besoins des Québécois, ainsi qu'à maintenir des infrastructures essentielles à leur qualité de vie.

